

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD65

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Schellenberger, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Poletti, Mme Beauvais, M. Lurton, M. Vialay, M. Hetzel, M. Brun, Mme Corneloup, M. Straumann, M. Reiss, Mme Valentin, M. Dive, M. Boucard, M. Vatin, M. de la Verpillière, M. de Ganay, M. Di Filippo, M. Leclerc, M. Bony, M. Bazin et M. Viala

-----

### ARTICLE 1ER A

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et de montagne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le rapport annexé afin d'y apporter diverses précisions permettant de souligner différents aspects importants pour les territoires de montagne. Ainsi, la citation de la montagne, incluse dans la rédaction de l'alinéa 21, trouve sa justification dans la spécificité montagne reconnue par la loi modifiée n° 85-30 du 9 janvier 1985.